

MR 47	DOSSIER INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	page 1
	<i>Résumé non technique</i>	

AVANT PROPOS

Le site de fabrication de matériaux routiers MR47 est implanté sur la commune de LAYRAC (47), au lieu-dit Le Passage, depuis 1981. Dans le cadre de l'évolution de ses activités, la société envisage de renouveler la totalité de ses installations en augmentant sa capacité instantanée de production d'enrobage et de réorganiser l'implantation des équipements sur le site.

Le présent dossier a pour but de présenter le site dans sa configuration future et d'analyser son impact sur l'environnement, ainsi que les risques qu'il présente pour les tiers et l'environnement.

La société MR47 est représentée par Monsieur Charles VROMBOUT, Directeur Technique.

LE SITE D'IMPLANTATION

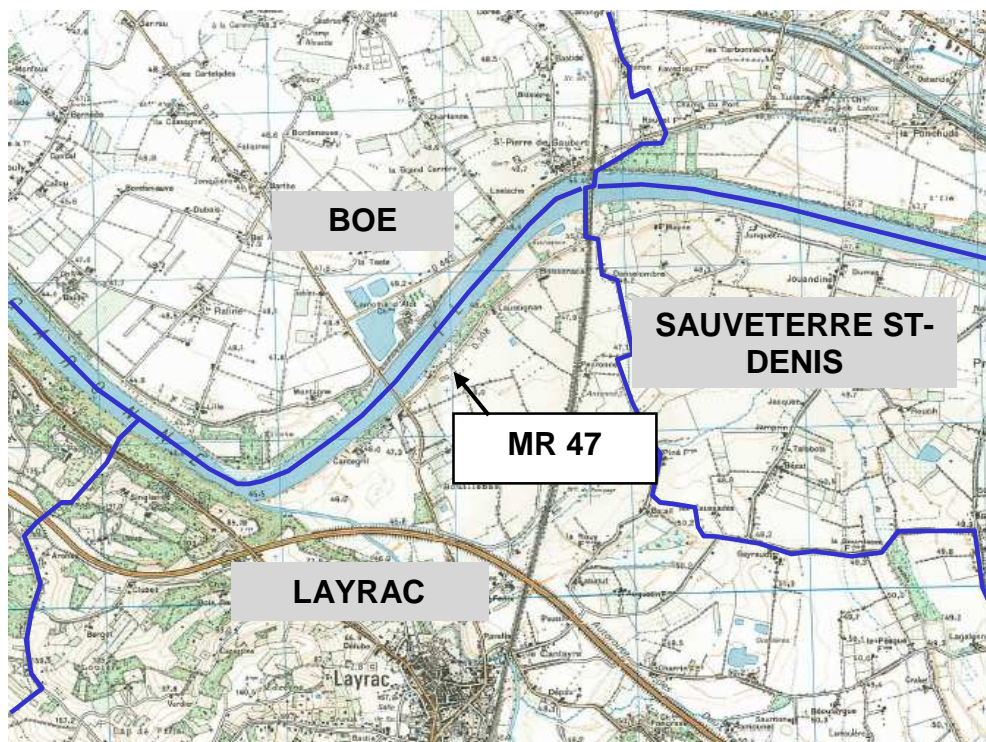
Voir en annexe 1 du dossier :

- * plan de situation au 1 / 25 000^{ème},
- * plan cadastral au 1 / 2 500^{ème} des abords de l'installation.

Voir en annexe 2 du dossier :

- * plan de masse au 1 / 1 000^{ème}.

Le site de MR47, objet du présent dossier, est localisé sur la commune de LAYRAC, à 2 km au Nord du centre ville.



MR 47	DOSSIER INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	page 2
	<i>Résumé non technique</i>	

⇒ **Références cadastrales**

Les références cadastrales de l'unité de fabrication de matériaux routiers de LAYRAC sont les suivantes : section A de la feuille de LAYRAC parcelles n°297 et 53.

⇒ **Surface du terrain**

Le site est implanté sur un terrain de 17 500 m² dont environ 5 200 m² seront soit couverts, soit étanchés (dalles béton ou enrobé).

L'unique chemin d'accès au site est la voie communale n°9bis. Cette voie est directement reliée à la route départementale 17.

Le site de MR47 est bordé par:

- ◆ La voie communale n°9 bis au Nord,
- ◆ Une plate-forme de stockage de matériaux à l'Est,
- ◆ Des champs au Sud et à l'Ouest.

MR 47	DOSSIER INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	page 3
	<i>Résumé non technique</i>	

PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ

La société MR47 est actuellement autorisée à exploiter, sur son site de LAYRAC, une installation de fabrication de matériaux routiers :

- * Enrobés à chaud,
- * Graves ciment,
- * Enrobés à froid,

A ce jour, la capacité totale de stockage de bitumes sur le site est de 110 m³. Le projet prévoit une capacité totale de stockage de 240 m³.

La quantité d'enrobés à chaud fabriqués sur le site de LAYRAC est de l'ordre de 80 000 t/an. Elle passera à 100 000 t/an dans la configuration future.

L'effectif actuel du site comprend 4 salariés sédentaires à temps plein répartis comme suit :

- ◆ 1 chef de poste,
- ◆ 2 opérateurs,
- ◆ 1 chauffeur de chargeuse.

Dans la configuration future du site, l'effectif sera inchangé et les horaires légèrement modifiés : de 7h à 17 h30 du lundi au vendredi.

L'outil de production actuel ne répond plus correctement aux besoins :

- La capacité instantanée de production de 100 t/h ne permet pas de satisfaire les clients en début de journée.
- L'outil vétuste (matériel de 1983) est aujourd'hui peu fiable.
- La plate-forme ne répond plus complètement aux normes en vigueur.

La modification du site de MR47 porte sur la localisation des installations (sur la partie Sud du terrain), l'augmentation de la capacité de stockage et de production, la modernisation du matériel (cuves, tour d'enrobage,...).

Dans le cadre du projet, le site MR47 de LAYRAC, restera une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement soumise à autorisation, au regard du livre V titre I du Code de l'Environnement.

Le présent dossier a pour but de présenter la configuration future des installations et d'analyser leur impact sur l'environnement ainsi que les risques qu'elles présentent pour les tiers et l'environnement.

MR47 a choisi de rester sur le site actuel :

La société MR47 est d'ores et déjà implantée sur la commune de Layrac où elle exerce une activité de fabrication d'enrobés depuis 1981. Le choix de cette implantation est principalement justifié comme suit :

Zone de chalandise :

Les enrobés fabriqués sont vendus aux entreprises de travaux publics ainsi qu'aux administrations qui les mettent en œuvre. Les enrobés sont utilisés pour l'entretien et la construction du réseau routier, des espaces urbains, des parkings et voies de circulation aux abords des bâtiments d'habitation, des bâtiments à usage industriels et commerciaux.

L'implantation historique de MR47 au sein de l'agglomération agenaise est positionnée au plus proche de la zone principale d'emploi des enrobés. De plus la proximité du réseau routier

MR 47	DOSSIER INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	page 4
	<i>Résumé non technique</i>	

structurant permet aux clients d'accéder à MR47 et de transporter les enrobés sur leur zone de mise en œuvre en limitant l'impact transport.

L'éloignement de MR47 de sa zone de chalandise et de sa source d'approvisionnement de granulats constituerait une mise en danger de cette entreprise qui verrait son mode économique remis en cause.

Approvisionnement des matières premières :

Pour fabriquer les enrobés MR47 approvisionne principalement du bitume des raffineries pétrolières, des granulats issus des carrières locales. Ces derniers constituent 95% du poids des matières premières entrant dans la composition des enrobés.

Implanté à proximité du site d'extraction des granulats, l'impact économique et environnemental de l'approvisionnement de 95% des matières premières est donc réduit au minimum.

L'accroissement des distances de transport des approvisionnements des matières premières et des produits fini auraient un impact environnemental lié au surcroit de transport :

- 95 000 tonnes de surcroit pour les granulats
- 100 000 tonnes de surcroit pour les livraisons d'enrobés.

Infrastructure existante :

MR 47 est propriétaire du terrain sur lequel est demandé l'autorisation du nouveau poste. MR 47 est titulaire d'un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter de 1991 et exploite un poste d'enrobage sur le site depuis 1981. Les infrastructures existantes, l'aménagement général du site sont déjà conçus pour cette activité.

MR 47	DOSSIER INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	page 5
	Résumé non technique	

ÉTUDE D'IMPACT

L'Étude d'Impact aborde les points suivants :

- * l'impact sur l'environnement eau et sol,
- * l'impact sur l'environnement air,
- * les émissions de bruit,
- * les déchets,
- * le trafic routier,
- * l'impact visuel,
- * l'impact sur la faune et la flore.
- * Le risque inondation

Pour chacun de ces points, est présenté :

- * la situation actuelle et les impacts induits,
- * les mesures prises et prévues pour limiter ou supprimer les nuisances.

Elle prend également en compte :

- * l'impact sur la santé,
- * l'utilisation rationnelle de l'énergie,
- * la protection du patrimoine archéologique,
- * les conditions de remise en état du site après exploitation.

⇒ Impact sur l'eau et le sol

La Garonne s'écoule à moins de 100 m au Nord du site.

La consommation annuelle de MR47 sera d'environ 1000 m³/an d'eau industrielle issue du forage privatif du site et 50 m³ d'eau potable fournie par le réseau public d'eau potable de la commune de LAYRAC ; l'eau industrielle sera utilisée pour la fabrication de la grave ciment et l'abattage des poussières, et l'eau potable pour les sanitaires.

Les eaux usées domestiques provenant des sanitaires seront traitées sur le site par le dispositif d'assainissement autonome existant.

Aucune eau industrielle ne sera rejetée : le process consomme de l'eau mais n'en rejette pas.

Les eaux pluviales issues du ruissellement sur les aires imperméabilisées et les toitures des bâtiments du site seront collectées par un système d'avaloirs dans le réseau interne du site.

Les eaux issues du ruissellement sur les aires imperméabilisées seront pré-traitées par un décanteur séparateur d'hydrocarbures avant d'être rejetées dans la Garonne.

⇒ Impact sur l'environnement air

La qualité de l'air du site d'étude correspond à celle d'une zone rurale : elle est globalement bonne.

Les rejets atmosphériques du site MR47 proviendront :

- * du fonctionnement du sécheur,
- * des cuves de stockage,
- * des envois de poussières,
- * des véhicules de transport (camions et chargeuse).

MR 47	DOSSIER INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	page 6
	<i>Résumé non technique</i>	

Les deux premières sources seront à l'origine d'émissions canalisées, les autres correspondront à des rejets diffus.

Les véhicules de transport sont contrôlés périodiquement dans le cadre de la réglementation applicable (code de la route, Vérification Générale Périodique).

Les rejets du sécheur feront l'objet de campagnes d'analyses chaque année. Les flux de polluants rejetés par le sécheur chaque année sont estimés à

- 100 kg de poussières,
- 376 kg de SO₂,
- 556 kg de CO,
- 1130 kg de NO_x
- 299 kg de Composés Organiques volatils (en équivalent C).

⇒ **Émissions de bruit**

Le bruit émis par les installations de MR47 sera principalement lié aux opérations de chargements / déchargements et manutention qui auront lieu en plein air, ainsi qu'aux postes de détente de gaz et aux utilités (compresseur,...).

En l'absence du fonctionnement des installations de MR47, les niveaux sonores sont essentiellement liés au trafic routier.

⇒ **Déchets**

Les déchets générés par MR47 sur son site de LAYRAC feront l'objet d'un tri rigoureux et d'éliminations par des prestataires agréés. Ils se répartiront en quatre catégories :

- * Déchets de maintenance,
- * Déchets d'emballage,
- * Déchets de process,
- * DIB.

Au total, parmi les 5,65 tonnes de déchets qui seront générés annuellement sur le site :

- * 3,95 tonnes font l'objet d'une valorisation (VAL) ou d'une incinération avec récupération d'énergie (IE),
- * 1,7 tonnes font l'objet d'une incinération sans récupération d'énergie.

⇒ **Trafic routier**

L'activité du site MR47 à LAYRAC entraînera un trafic journalier de 10 véhicules légers et de 70 poids lourds en moyenne. Ce qui n'engendrera pas de gêne particulière car la voie communale 9 bis est dimensionnée pour et elle supporte actuellement le trafic lié à l'exploitation de MR47 sans aucun problème.

Si l'on considère que la totalité des véhicules se rendant sur le site de MR47 empruntera l'autoroute A62, le trafic routier généré par MR47 représentera 2,5 % du trafic pour les poids lourds et 0,06% pour les véhicules légers.

MR 47	DOSSIER INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	page 7
	Résumé non technique	

⇒ **Impact visuel**

Le site est localisé dans une zone rurale à proximité de la Garonne. Le relief est localement plat et aucun bâtiment de hauteur importante n'est présent dans le voisinage du site. Les installations de MR47 et notamment la cheminée du sécheur seront visibles depuis la voie communale 9 bis.

Un photomontage du site est fourni ci-après.



⇒ **Impact sur la faune et la flore**

A ce jour, aucun impact visible sur la faune et la flore avoisinante du site de MR47 n'a été constaté.

La Garonne est une zone naturelle remarquable (site proposé Natura 2000 et faisant l'objet d'un Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope). Le cours d'eau s'écoule à 60 mètres au Nord du site. Une évaluation des incidences Natura 2000 est fournie en annexe 23 du dossier

La vulnérabilité du milieu naturel a été prise en compte par MR47 qui prévoit des mesures compensatoires pour le maintien de la qualité de la faune et la flore voisines.

Compte tenu de l'enjeu écologique présent, des mesures de réduction des impacts potentiels sont prévues.

Incidence	Mesures compensatoires prévues
Risque d'atteinte au lit mineur de la Garonne	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Equipements de collecte et de traitement (décanteur séparateur d'hydrocarbures) ▪ Entretien régulier des installations ▪ Analyses des eaux rejetées ▪ Moyens d'intervention en cas de pollution accidentelle
Risques de pollution de la nappe alluviale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Stockage des matières premières sur des rétentions étanches ▪ Suivi des eaux souterraines par piézomètres en cas de pollution accidentelle.

⇒ **Risque inondation**

Le site se situe en zone inondable et est concerné par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI). Une étude hydraulique met en évidence une hauteur d'eau possible de 2,20m avec un faible courant. Les installations seront pour l'essentiel sur pilotis limitant les

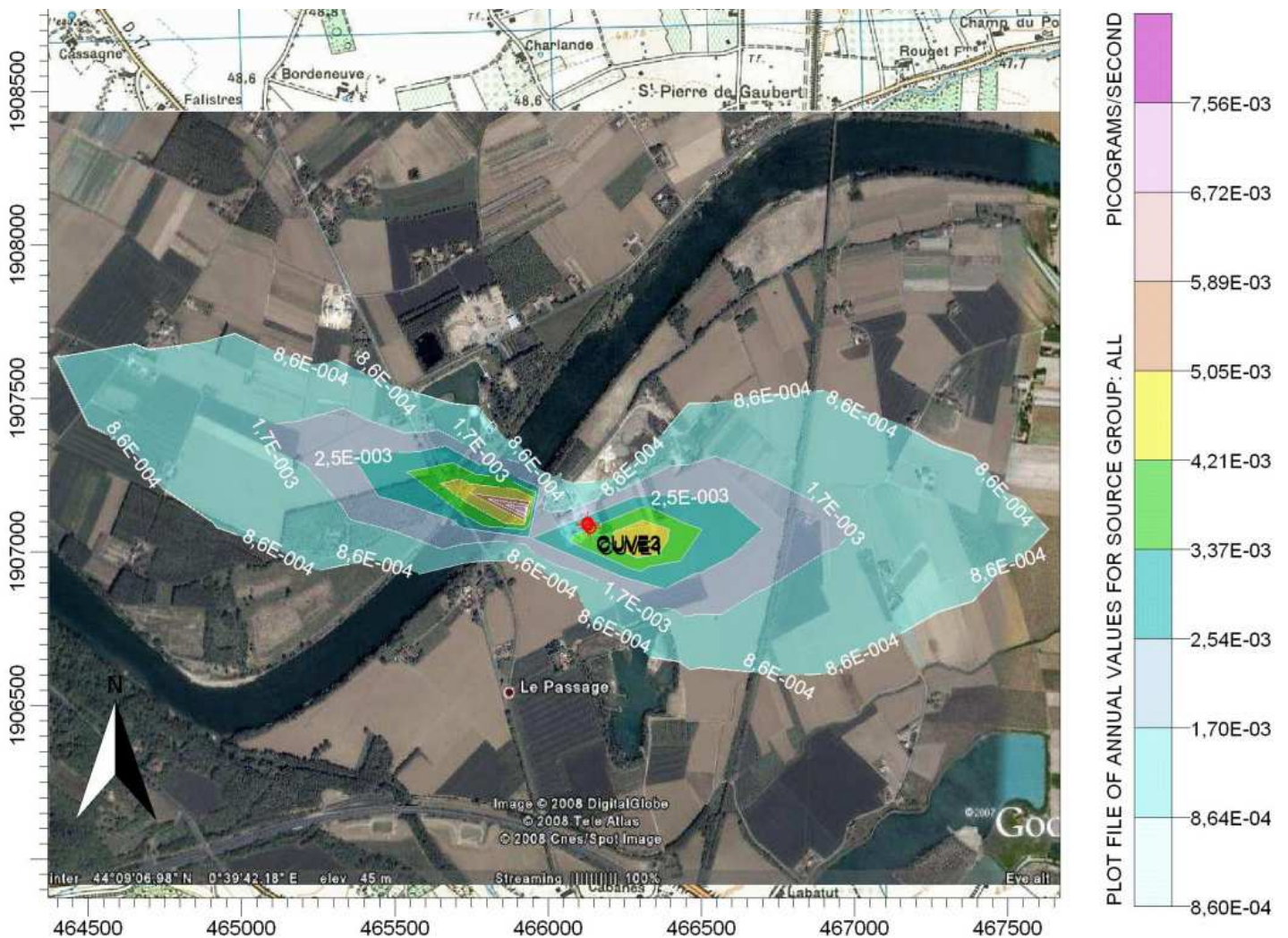
effets de l'installation sur la décrue. Les produits risquant d'engendrer une pollution seront soit stockés en hauteur, soit maintenus dans des rétentions en béton dimensionnées pour ne pas être impactées par une crue. Les tas de matériaux stockés sur site seront répartis de façon à ne pas faire de barrage à la circulation des eaux, les clôtures seront hydrauliquement transparentes. Un Plan de Secours Inondation a été mis en place ce qui permettra de prendre les mesures de protections avant une potentielle montée des eaux.

⇒ **Impact sur la santé**

Les modélisations des rejets atmosphériques liés à la fabrication d'enrobés à chaud (événements des cuves de stockage de bitume et sécheur) n'ont pas démontré d'impact sanitaire significatif sur les populations voisines du site. Les modélisations ont été réalisées en prenant de nombreuses hypothèses majorantes.

Les concentrations maximales atteintes au niveau du sol sont toutes largement inférieures aux valeurs limites fixées par les organismes de protection de la santé.

Une cartographie des concentrations maximales atteintes au niveau du sol est fournie ci-après.



Pour les polluants susceptibles de s'accumuler dans la chaîne alimentaire, le calcul des doses journalières ingérées quotidiennement montre qu'elles sont inférieures aux valeurs limites fixées par les organismes de protection de la santé.

MR 47	DOSSIER INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	page 9
	Résumé non technique	

⇒ **Utilisation rationnelle de l'énergie**

Les principales sources d'énergie utilisées sur le site MR47 seront l'électricité, le gaz naturel et le fioul domestique.

L'électricité sera utilisée pour la force motrice, l'éclairage, le maintien en température des cuves de bitumes et le chauffage des locaux. La consommation s'élèvera à 500MWH/an

Le gaz naturel sera utilisé pour le séchage et le chauffage des granulats. La consommation annuelle de gaz naturel est estimée à 727 000 m³.

Le Gasoil Non Routier sera utilisé pour alimenter le moteur de la chargeuse. La consommation s'élèvera à 28 m³/an

Ces installations seront régulièrement entretenues de façon à limiter la consommation d'énergie.

⇒ **Remise en état du site après exploitation**

Les dispositions de remise en état du site en cas de cessation d'activité seront les suivantes :

- * mémoire sur l'état du site (avec plan à jour des terrains),
- * élimination des déchets résultants (fûts, huiles usagées, etc...),
- * élimination des stockages de matières ou de produits susceptibles de souiller les eaux pluviales ou le sol,
- * réutilisation, vente ou élimination du matériel.

et seront conformes à l'article R 512-74 du Code de l'Environnement.

MR 47	DOSSIER INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	page 10
	Résumé non technique	

ÉTUDE DE DANGERS

La composition de l'Étude de Dangers s'articule autour des thèmes suivants :

- * identification des potentiels de dangers,
- * gravité des phénomènes dangereux,
- * cinétique des phénomènes dangereux,
- * analyse des risques et mesures préventives/correctives,
- * conclusion de l'étude.

⇒ **Identification des phénomènes dangereux**

La caractérisation des potentiels de dangers liés aux produits, à leur stockage et aux procédés, ainsi que l'analyse du retour d'expérience dans le secteur des centrales d'enrobés (accidentologie) a permis de mettre en évidence les différents phénomènes dangereux suivants :

- Explosion de gaz imbrûlés dans le sécheur,
- Feu de nappe dans la cuvette de rétention de bitumes,
- Feu de nappe dans la cuvette de rétention de GNR (Gasoil Non Routier).

⇒ **Gravité des phénomènes dangereux**

Les conséquences d'une explosion d'imbrûlés ont été estimées sous la forme d'une boule de feu et d'une onde de surpression dont les effets seront très certainement limités à l'enceinte du site compte tenu de la configuration des installations (pas de confinement).

La gravité des phénomènes dangereux est qualifiée de niveau 1-MODÉRÉ (pas d'effet à l'extérieur du site).

⇒ **Cinétique des phénomènes dangereux**

Pour chacun des phénomènes dangereux, la cinétique est qualifiée de lente ou rapide sachant que s'il n'est pas possible de mettre à l'abri les personnes, la cinétique est considérée comme rapide.

Les phénomènes dangereux retenus dans la présente étude de dangers sont caractérisés par la cinétique suivante :

- Explosion de gaz imbrûlés : RAPIDE.
- Incendie dans la cuvette de rétention de bitumes : LENTE
- Incendie dans la cuvette de rétention de fioul domestique : LENTE

MR 47	DOSSIER INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	page 11
	<i>Résumé non technique</i>	

⇒ **Analyse des risques et mesures de prévention/protection**

L'analyse des risques a permis d'évaluer les causes de chaque phénomène dangereux et d'étudier les moyens de prévention et de protection mis en place sur le site pour éviter l'apparition de ces scénarios d'accidents.

Des mesures de sécurité techniques et/ou organisationnelles sont identifiées pour chacune des causes pouvant engendrer les phénomènes dangereux retenus.

- **Accidents dont les conséquences dépassent les limites de l'établissement**

Aucun accident n'aura de conséquences à l'extérieur des limites de propriété.

- **Conclusion de l'étude de dangers**

L'étude de dangers montre qu'aucun phénomène dangereux parmi les trois retenus ne peut générer un accident majeur au sens de l'article 2 de l'arrêté du 29 septembre 2005 modifiant l'arrêté du 10 mai 2000 relatif à la prévention des accidents majeurs impliquant des substances ou des préparations dangereuses présentes dans certaines catégories d'installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.

Pour chacun des phénomènes dangereux retenus, des moyens de prévention et de protection ont été identifiés sur les arbres de défaillances et d'événements développés dans l'analyse des risques.